Combattre la LGV sur tous les fronts

- - Concernant **les recours juridiques,** plusieurs sont en attente de jugement. Coté AFNT, l'autorisation environnementale (février 2024 et octobre 2024) est attaquée devant le tribunal administratif de Toulouse. **Ce recours en annulation a toutes les chances de l'emporter, pour des motifs similaires à l'annulation de l'A69**. En effet, comme pour l'A69, **le CNPN a rendu un avis défavorable** sur l'autorisation environnementale, parlant d'une absence de recherche d'alternative « rédhibitoire » et jugeant les impacts résiduels « vertigineux ».Les manquements à la loi sont ici évidents quant à leurs impacts sur l'environnement. **L'autorité environnementale**, relevant du ministère de l'environnement, a pour sa part jugé le dossier « trop mauvais pour pouvoir être évalué », elle **déclare le dossier de la SNCF incomplet et obsolète,** portant sur un périmètre trop restreint, **masquant des destructions de nature**. Or, cela peut avoir des conséquences sur la poursuite des travaux du chantier (article L. 122-2 du Code de l'environnement). **Pourtant le chantier avance et détruit, semblant choisir la même stratégie que l'A69** : celle du « fait accompli ». Celle du coûte que coûte. **C'est précisément cette erreur qui vaut aujourd'hui aux acteur-ices du projet A69** d'avoir engagé pour rien **environ 300 millions d'euros** et paralysé tout un territoire.

Il existe une alternative: la modernisation et la renovation des lignes existantes

S'informer et rejoindre la lutte

Un site internet: https://www.lgvnonmerci.fr

LGVNONMERCI
ZAD LA GUINGUETTE VAILLANTE

pour rester en lien avec le comité de lutte Occitanie, envoyez nous un mail à l'adresse: **toulouse.antilgv@proton.me**

Ne pas jeter sur la voie publique

AFNT et LGV en Occitanie

En déni du bon sens !

Suite au départ des travaux d'aménagement Ferroviaire au nord de Toulouse, les habitant-es de la Haute-Garonne subissent les premiers désagréments du Grand Projet du Sud-Ouest.

Ce projet, comportant plusieurs étapes, permet la construction d'une Ligne à Grande Vitesse qui reliera Dax Bordeaux et Toulouse (il existe déjà une ligne effectuant ce trajet...). La tour Occitanie, comme de multiples aberrations, est directement liée au développement de la LGV. Pour la commune de Saint-Jory, la tranquillité publique a laissé place au **vacarme des engins de chantier** en constante activité, de jour comme de nuit. Les berges du Canal du Midi y sont **ravagées pour construire un mur antibruit**. Bientôt, si l'on ne remet pas nos élu-es sur la bonne voie, c'est ***la vie de plusieurs centaines de personnes qui va dérailler à cause des expropriations***, comme sur la commune de Bressols dans le Tarn-et-Garonne. Un impact majeur sur l'environnement et la biodiversité fait de cette **imposture écologique à la Française** un des chantiers **les plus destructeurs de cette décennie**.

Pourquoi voulons-nous redresser la trajectoire politique engagée sur le thème des mobilités ? La 3e ville de France a-t-elle vraiment besoin d'être « désenclavée » ?

Gentrification et spéculation immobilière

- C'est encore **une déclaration de guerre à la mixité sociale**. Les transformations du quartier populaire autour de la gare Matabiau vont **repousser en périphérie les travaileur-euses indispensables à la vie de la zone.** Augmentation du prix des loyers et de l'immobilier, développement de location type Airbnb, modification des commerces de proximité, les répercussions de l'arrivée de la LGV couplée à la construction de la tour Occitanie vont **exclure une partie de la population , en continuant de creuser encore les inégalités déjà grandissantes**. L'Etat a décidé que nous allions payer pour augmenter le confort de vie des plus riches. **Nous refusons clairement cette injustice.** Tout comme la métropolisation et l'étalement infini de Toulouse, ce modèle de développement est à combattre.

Destruction du corridor écologique en bord de berge

- L'ensemble des interventions et modifications en bord de berge, notamment **la destruction du triangle boisé de Saint Jory** (zad de La Guinguette Vaillante) impacterait directement **les déplacements des espèces (dont certaines sont protégées) et des processus naturels.**

La pose de palplanches (servant à consolider les berges) empêcherait la faune de sortir du canal , la construction d'un mur antibruit remplaçant des espaces naturels serait une véritable barrière infranchissable. Aucune de ces destructions n'est justifiée. Il existe d'autres possibilités dont la SNCF ne veut pas s'emparer.